

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 31 mai 2021*

**N° 138/05/2021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZAC MULTI SITES  
QUARTIER EST**

*L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 31 mai à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mai 2021.*

**Présents Titulaires : 41**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel de LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Pauline FORESTIE, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jean-François GARRIGUES à Marie-Claude BERLY, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

**Absent Excusé : 1**

Monsieur, Thierry DEVILLE.

*Conformément aux dispositions du CGCT, Monsieur Thierry DEVILLE, Président, est sorti et n'a pas participé au vote*

**Monsieur Axel de LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°315 du 17 décembre 2019 portant « Exercice 2020 – Budget Primitif Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est »,  
Vu la délibération n°181 du 9 juillet 2020 portant « Exercice 2020 – Budget Supplémentaire - Budget Annexe ZAC Multi sites Quartier Est»,

Le Compte Administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire.

On recense dans ce Compte Administratif les principaux mouvements suivants :

**En section de fonctionnement**

En dépenses :

On retrouve pour 93 380 € d'aménagement dont principalement ceux liés aux travaux effectués sur la rue Duncan ainsi que la valorisation de l'acquisition d'un terrain pour 83 333 € en secteur 6. On note également les intérêts 2020 de la dette à hauteur de 119 169 €.

En recettes :

On retrouve principalement le montant des cessions de terrains pour un montant de 962 083 € dont 900 000 euros au titre de la cession d'une partie des parcelles BC 557, BC 560, BC 561, BC 516 situées avenue du Père Leonid Chrol à l'entreprise Eiffage Immobilier Occitanie. A noter également les participations constructeurs pour un montant de 25 500 € ainsi que le Résultat de fonctionnement reporté de l'année précédente à hauteur de 71 455 €.

A l'intérieur de la section de fonctionnement, on note des recettes et dépenses d'ordre budgétaire liées à la comptabilité de stock. En dépense on note un montant de 349 245 € relatives aux charges financières (119 169 €) ainsi que l'écriture de diminution de l'Actif suite aux cessions pour un montant de 230 076 €. En recette d'ordre budgétaire, on retrouve un montant de 415 051 € pour valoriser notamment la variation de l'Actif.

**En section d'investissement**

En dépenses :

Les dépenses d'investissement concernent principalement le remboursement du capital de la dette 2020 (641 616 €).

On constate en application des principes liés à la comptabilité de stock, des dépenses d'ordre budgétaire pour un montant de 295 882 € relatives principalement aux charges financières pour un montant de 119 169 € et de travaux d'aménagement et acquisition de terrain pour un montant de 176 713 €.

Des recettes d'ordre budgétaire liées à la comptabilité de stock pour un montant de 230 076 € relatives aux cessions effectuées.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 26 mai 2021,

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020, les Décisions Modificatives de l'exercice 2020 considéré.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les résultats de l'exercice 2020 suivants :

# BUDGET ANNEXE QUARTIER-EST

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 025 056,91	1 402 634,41	377 577,50
	Section d'investissement	937 497,87	230 075,83	-707 422,04
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		71 455,45	
	Report en section d'investissement (001)	71 455,45		
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		2 034 010,23	1 704 165,69	-329 844,54

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		329 844,54
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 025 056,91	1 474 089,86	449 032,95
	Section d'investissement	1 008 953,32	559 920,37	-449 032,95
	TOTAL CUMULE	2 034 010,23	2 034 010,23	0,00

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap:Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	0,00	329 844,54
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		329 844,54

- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence de Monsieur Le Président, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopter le Compte Administratif 2020.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**07 JUIN 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**07 JUIN 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 mai 2021

Le Président,  
Thierry DEVILLE



